



## COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Du Samedi 15 avril 2023 - Mairie de Drée

Présents (12) : P.Alibrant (CA), J.Andriessen, A.Bordet (CA), A.Jacquin (CA), JM Lazerges (CA), P. Robinat (CA), A.Rodot (CA), Y. Roy, Ph. Souverain, A. Taponnier, M. Hazard, A. Chevignard, B. Chevignard.

Représentés (pouvoirs) (19) : G.Barré, P.Bordet, F.Bordet, AM.Chapsal, C.Fouquet, J.Dion, JCh.Jouffroy (CA), JL.Fournier (CA). F. Fournier, Ch.Hemery, A.Lacharme, MD. Lazerges, O. Lazerges, F. Pointaire, F.Pons, Cl. Robinat, J.Terret, M.Vallet, J.Fournier.

### PRÉAMBULE

*(Introduction par le Président Paul Robinat)*

*Notre vigilance, notre motivation, notre engagement sont toujours de rigueur.*

*Cette assemblée générale va nous permettre de faire le point et de réfléchir aux perspectives que vous pensez nécessaires d'envisager.*

*Le dernier CA (18 février 2023) s'est interrogé sur la pertinence de la poursuite de notre activité, compte tenu du fait que le projet de circuit BRECHT à La Feuillerotte semble abandonné.*

*Par ailleurs la question se pose de la diversification de nos activités.*

#### I. RAPPORT MORAL / RAPPORT D'ACTIVITÉ (Présenté par le Président) :

- Nous conservons le but principal de notre action : vigilance par rapport au projet de circuit.
- L'adresse de l'association est transférée chez son secrétaire : Jean-Marie LAZERGES 7, rue Chevallot 21150 JAILLY-LES-MOULINS.
- Fin juillet 2022 un habitant de Villy-en-Auxois a été démarché pour la pose d'un sonomètre avec « recommandation préfectorale » invoquée pour le compte du prestataire du projet de circuit. Nous sommes intervenus auprès des services de l'État (ARS, sous-préfecture) pour connaître l'origine de cette initiative. L'ARS nous a répondu que ses services ne sont pas à l'origine de cette demande, qu'ils n'en ont pas eu connaissance et relaye notre demande d'éclaircissements auprès de la sous-préfète de Montbard, sans suite.
- Après avoir pris connaissance du dossier du projet de la société «Énergie Green Couture Duvernois» SAS sur les communes d'Aisy-sous-Thil et de Lacour-d'Arcenay, du rapport de la commission d'enquête publique, de l'analyse et de l'argumentation du contenu de la réunion du CDNPS du 11 octobre 2022, nous nous interrogeons sur le non-respect du rapport défavorable de l'enquête publique. (CDNPS: Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites)
- Le 25 février 2023 notre Secrétaire Général est allé à Maconge à l'AG de l'association des Sentinelles du SUD de l'Auxois avec qui nous échangeons des informations depuis plusieurs années. Il a été intéressé par leur détermination à poursuivre la lutte contre le circuit automobile voisin de leur commune.

Ils ont déjà obtenu de la Préfecture de faire interdire les véhicules dont la nuisance sonore est supérieure à 95 Db. Le nouveau régisseur du circuit répond régulièrement favorablement aux appels des habitants du village pour faire respecter cette norme. Mais ils auraient besoin d'acheter un sonomètre à placer à l'intérieur du village en complément de celui qui a été installé sur le circuit.

*M. Philippe Souverain, ancien maire de Maconge, et membre du CA de l'association des Sentinelles du Sud de l'Auxois étant présent, est intervenu pour confirmer les sérieuses nuisances sonores subies par les habitants de son village de Maconge situé à 800m du circuit. Celles-ci sont particulièrement pénibles et ne respectent pas les normes de l'ARS du fait que le sonomètre placé sur le circuit n'enregistre le bruit des voitures que jusqu'à 17h, heure à laquelle les avions décollent de l'aérodrome de volige voisin, de sorte que leur bruit n'est pas enregistré...*

*M. Souverain nous précise que ces enregistrements sont d'ailleurs quasiment inutiles car ils ne fournissent que les moyennes quotidiennes. Ils ne font pas état des pics sonores qui dépassent régulièrement les niveaux autorisés et incluent les heures des repas pendant lesquelles les voitures ne tournent pas...*

*De plus les effluents de la piste de course de voitures qui contiennent des résidus de pneus et d'hydrocarbures sont évacués directement dans les drains autour de l'aéroport...*

*M. Souverain indique que chaque fois qu'il est intervenu auprès de la Préfecture, celle-ci n'a renvoyé qu'une fin de non-recevoir, au motif qu'elle se préoccupe exclusivement de la sécurité...*

.../....

- Anne RAGU-JACQUIN, membre du CA, assure une liaison avec France Nature Environnement Côte d'Or (*Ex CAPREN 21*) auprès de qui nous pouvons obtenir des informations.  
*Ces informations (CR des diverses réunions et AG) sont transmises automatiquement par la présidente de FNE 21 sur la boîte mail de l'association <sentinelles.auxois@gmail.com>.ce qui améliore la communication.*

**Ce rapport est adopté à l'unanimité à mains levées**

## II. RAPPORT FINANCIER (*présenté par le Président en l'absence du Trésorier*)

*Chacun des membres participants étant en possession d'une copie des comptes et du bilan établis par le Trésorier pour l'année 2022 (cf Annexe)*

*M. Yves Roy propose que les frais d'assurance soient réduits en fonction du nombre de participants à l'AG, et à toute autre manifestation ponctuelle.*

**Ce rapport est adopté à l'unanimité à mains levées**

*Pour donner suite à l'intervention de M. SOUVERAIN, et tenir compte du fait que notre vigilance relative au problème des nuisances des circuits automobiles reste d'actualité, le président nous propose de voter la motion suivante :*

*« L'AG réunie en ce 15 avril 2023 propose de s'ouvrir à l'examen d'un don à l'Association des Sentinelles du Sud de l'Auxois, afin de contribuer à l'achat d'un système d'enregistrement des nuisances sonores produites par le circuit et l'aéroport voisins de Maconge. S'il est accepté, le montant de ce don serait alors décidé en Assemblée Générale Extraordinaire lorsque l'association des Sentinelles du Sud de l'Auxois nous aura communiqué un devis correspondant.*

**Cette motion est adoptée à l'unanimité (moins une voix) à mains levées**

## III. RAPPORT D'ORIENTATION (*présenté par le Président*)

Le 18 février 2023 le Conseil d'Administration a voté NON à la dissolution de notre association, mais pour une « mise en veille » de celle-ci. Ce qui signifie que le CA ne se réunira qu'une fois l'an pour entériner la poursuite de son activité. Ce qui signifie également que toute information nouvelle et suspecte pouvant faire penser à une reprise du projet du circuit de la Feuillerotte pourra déclencher un nouveau CA suivi d'une nouvelle AG.

- Nous soumettons cette « mise en veille » au vote des adhérents.

*M. Yves Roy fait observer que l'association n'étant pas dissoute, c'est seulement le Conseil d'Administration qui se mettrait en veille aux conditions indiquées.*

- Dans ces conditions, nous proposons une réduction de la cotisation annuelle à 5€ au lieu de 10€.

**Ce rapport et la motion associée sont adoptés à l'unanimité à mains levées**

## IV. QUESTIONS DIVERSES :

- Doit-on diversifier nos activités ? Évoquer les divers problèmes environnementaux qui pourraient se présenter dans la région dont nous pourrions avertir les adhérents. C'est à eux que reviendrait la décision d'engager des actions. Avec quelles forces vives ?

- *Le président rappelle les dispositions de nos statuts, à savoir que notre objectif est toujours de défendre notre environnement de l'Auxois contre toute espèce de nuisance.*

- *M. Yves Roy, habitant de Verrey, nous confirme que le projet d'installation d'éoliennes sur la colline au-dessus de Verrey-sous-Salmaise et de Charencey le long de l'ancienne voie romaine, en est toujours au stade du projet préalable d'installation d'un mas de mesure.*

- *Mme Jacquin a des info émanant de la CDNPS, et nous indique à ce propos que, dans le cadre de la préparation de la carte de la faisabilité de l'éolien par la DREAL, le taux d'acceptabilité d'une implantation d'éoliennes dans un rayon de 5 à 20 km de distance d'un radar Météo-France est passé de 0,05 à 0,5 donc a été modifié en faveur de ces implantations éventuelles depuis 2021.*

- *D'autre part la loi d'orientation sur le développement des énergies renouvelables n'étant pas encore promulguée il n'y a pas lieu d'envisager à ce jour une action sur ce sujet.*

- *Néanmoins le Président nous propose de voter sur la motion suivante :*

*« L'AG réunie en ce 15 avril 2023 décide de rester informée sur l'avancement du projet éolien de Verrey-Charancey »*

*Toute information au sujet d'un projet susceptible de nuire à l'environnement sur notre territoire de l'Auxois sera la bienvenue.*

**Cette motion est adoptée à l'unanimité à mains levées.**

## V. POUR CONCLURE : pot traditionnel pour pouvoir poursuivre nos échanges. Fin à 20h.

Paul ROBINAT  
Président des « Sentinelles de l'Auxois »,

